

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**Objet: Règlement # 259-10**

Tarifification pour un certificat d'autorisation d'un camion de cuisine - Ajout

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Avis** est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 6 avril 2021, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement # 259-10 lequel a pour objet d'ajouter à l'article 4.2 du règlement # 259 concernant la tarification des tarifs en lien avec l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'opération d'un camion de cuisine sur le territoire.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné;

**QUE** ledit règlement est entré en vigueur le 14 avril 2021, jour de la publication de cet avis.

**QUE** tout intéressé peut consulter ledit règlement sur les heures d'affaires du bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 14 avril 2021.

Signé :

William Gélinas  
Responsable de l'Urbanisme

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Articles 420 et 431 du Code Municipal)

**Objet: Règlement # 259-10**

Tarifification pour un certificat d'autorisation d'un camion de cuisine - Ajout

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 14 avril 2021, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 14<sup>ème</sup> jour d'avril deux mille vingt et un (2021).

Signé :

William Gélinas  
Responsable de l'Urbanisme